

On reconnaît généralement que l'Accord de Stockholm a, dans une large mesure, concrétisé le mandat défini à Madrid, qui était d'élaborer des MPAC plus rigoureuses sur les plans politique et militaire. Du point de vue militaire, les mesures convenues ont sensiblement renforcé les dispositions figurant dans les Accords d'Helsinki. Le degré de transparence entre les participants a été relevé grâce au recours obligatoire à des observateurs, à des calendriers et à des notifications. Des dispositions contraignantes, bien que limitées, ont été intégrées au régime des MPAC en Europe. Ce sont toutefois les mesures adoptées sur la vérification de la conformité à l'Accord qui sont le plus dignes de mention. Les dispositions sur les mesures de vérification prévoient une intervention intempestive des inspecteurs et exigent une réponse rapide de la part du pays visé; on a voulu, par là, dissuader les États d'utiliser leurs forces armées d'une manière contraire à leurs engagements. Dans l'ensemble, des indices donnent à penser que l'Accord a incité les stratégies militaires des États participants à évaluer leurs plans à la lumière des exigences énoncées à Stockholm.

Politiquement, l'Accord est beaucoup plus contraignant que ne l'étaient les Accords d'Helsinki; son libellé est plus rigoureux et ses termes, mieux définis. Pour la première fois, le bloc de l'Est a accepté la notion d'inspection sur le terrain.⁸ Sans cette acceptation, l'Accord aurait été dénué de substance.⁹

Toutefois, l'Accord de Stockholm a fait l'objet de critiques, particulièrement en ce qui concerne son importance militaire. Des analystes ont affirmé que ses dispositions sont trop limitées; l'Accord ne peut restreindre efficacement l'emploi de la force militaire.¹⁰ Ils citent des carences, notamment: la possibilité de mener sans avertissement des exercices d'alerte et des activités de mobilisation; les contraintes limitées visant les exercices de très grande envergure; et le nombre peu élevé d'inspections permises à chaque État.

Respect des mesures de confiance convenues à Helsinki

Les participants à la CSCE ont respecté, de manière générale, les MPAC adoptées à Helsinki. Au cours des onze ans où ces mesures ont été en vigueur, une seule plainte officielle a été déposée. Le bilan de la conformité montre que l'application des Accords d'Helsinki a été un exercice très largement politique soumis aux fluctuations des rapports Est-Ouest entre 1975 et 1986.

Le Tableau I montre qu'un total de 130 exercices ont fait l'objet d'une notification entre 1975 et 1986.¹¹ Il s'agissait, dans la majorité des cas, soit soixante-quatorze, de notifications obligatoires d'exercices d'envergure, selon ce qui avait été convenu à Helsinki. Les cinquante-six autres notifications, données à titre volontaire, concernaient des exercices plus petits. Des observateurs ont été invités à quarante-six manoeuvres d'envergure et à vingt exercices moins considérables. Le Tableau I montre que, comparativement aux pays du Pacte de Varsovie, les pays de l'OTAN ont donné notification d'un plus grand nombre d'exercices de moindre envergure et qu'ils ont invité davantage d'observateurs à y assister. Le bilan des pays neutres et non alignés (NNA) se compare avantageusement à celui de l'OTAN. Ce schéma révèle une plus grande propension, de la part de l'OTAN et des pays NNA, à aller au-delà de la lettre de l'Acte final.

Tableau I : Exercices ayant fait l'objet d'une notification en vertu de l'Acte final d'Helsinki, 1975-1986

	Exercices d'envergure (> 25 000)	Exercices moins importants (< 25 000)	Total
OTAN			
notifications	37	38	75
observateurs invités	31	15	46
Pacte de Varsovie			
notifications	27	7	34
observateurs invités	8	1	9
Pays NNA			
notifications	10	11	21
observateurs invités	7	4	11
Totaux partiels			
notifications	74	56	130
observateurs invités	46	20	66

Nota: OTAN = Organisation du traité de l'Atlantique Nord
 PV = Pacte de Varsovie
 NNA = Pays neutres et non alignés

Dans sa première invitation consécutive à l'adoption de l'Acte final, l'OTAN a convié tous les participants à la CSCE à un exercice, en octobre 1975. En septembre 1976, elle a volontairement donné à certains membres du Pacte de Varsovie notification d'un exercice de moindre envergure et elle les y a invités. Le Pacte de Varsovie n'a accepté aucune de ces deux invitations.

Le Pacte de Varsovie a invité des observateurs au premier exercice qu'il a mené après la conclusion des Accords, soit en février 1976. Toutefois, par contraste, il n'a invité qu'un nombre limité de participants; parmi les membres de l'OTAN, seules la Grèce et la Turquie avaient été conviées. Ce n'est qu'en février 1978 que les États-Unis ont été invités à assister à un exercice du Pacte de Varsovie, au moment de la réunion d'examen de Belgrade. Ils déclinèrent la seconde invitation à des manoeuvres, tenues en juillet 1979, et durent attendre jusqu'en septembre 1986 avant de recevoir une nouvelle invitation. En septembre 1983, le Pacte de Varsovie donna notification du seul et unique exercice de moindre envergure auquel il ait invité des observateurs.

Le Pacte de Varsovie a constamment annoncé ses exercices de grande envergure vingt et un jours d'avance, conformément aux directives convenues. Les manoeuvres de moindre ampleur ont fait l'objet de préavis plus court: parfois, c'était le jour même, parfois à l'autre extrême, un avertissement était donné vingt et un jours au préalable. Quant à l'OTAN, elle a toujours signifié au moins vingt et un jours à l'avance qu'elle allait tenir une manoeuvre de grande envergure, et, dans le cas des exercices moins importants, la notification a été donnée au moins quatre jours au préalable.

L'OTAN a reproché à maintes reprises au Pacte de Varsovie de ne donner dans ses notifications qu'un minimum de renseignements (par exemple, l'emplacement, le type et le but de l'exercice). Les États-Unis font valoir dans des documents que, quand l'OTAN et les pays NNA ont accueilli des observateurs, ceux-ci ont bénéficié d'un accès beaucoup plus large et de conditions plus souples que cela n'avait été le cas pour leurs homologues occidentaux invités